

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE
PORTANT SUR LA CIRCULATION
N°3 / 2026**

Le Maire de la Commune de LEMBACH,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU la demande de l'Entreprise « **KMZ CONSTRUCTION** » sise 105 Boulevard Tolstoï 54510 TOMBLAINE en date du 15 janvier 2026 qui souhaite procéder à des travaux de réparation sur une conduite bouchée où cassée sur la chaussée pour le compte de **ORANGE** 76721 ROUEN Cedex ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique pendant les travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Rue de Droux à 67510 LEMBACH à hauteur du numéro 2 l'entreprise empiétera légèrement sur la chaussée pendant la durée des travaux à partir du 02 février et pour une durée de trente (30) jours calendaires de 7 h 00 à 18 h 00.

La limitation de la vitesse en dehors des horaires des travaux est fixée à 30 km/h.

ARTICLE 2 :

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place par la Société KMZ Construction, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la Commune.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LEMBACH (67510).

- Monsieur le Maire de la commune de LEMBACH

Copie adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de LEMBACH/ WOERTH
- Information transmise :
 - Au SDIS
 - À la Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn
 - À l'Entreprise KMZ Construction
 - Au SMICTOM / SITA

Fait à LEMBACH, le 21 janvier 2026

Le Maire,

Christian TRAUTMANN

